



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 5 mars 2018 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

** DM-03-2018 **

Site concerné :

Lot projeté : 2 867 952
Adresse : 53, rue Desgens
Zone : H-218

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur la superficie d'une remise et viseraient à :

- Permettre une superficie totale de 22 mètres carrés pour une remise servant à l'entreposage d'équipement domestique alors que le règlement #340-2010 sur le zonage et PIIA stipule que la superficie maximale pour ce type de bâtiment accessoire à un usage résidentiel est de 15 mètres carrés; soit une dérogation de 7 mètres carrés;

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance extraordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Isidore ce 6 février 2018.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 6^e jour de février 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de février 2018